



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 121217

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de la prise en charge des troubles de l'audition. Ces troubles, qui vont de la baisse de l'audition aux acouphènes en passant par l'hyperacousie, touchent de plus en plus de Français. Malgré cela il n'existe pas, dans notre pays, de traitements médicamenteux spécifiques de ces troubles, qui se révèlent pourtant souvent dévastateurs pour la vie quotidienne et l'équilibre psychologique des personnes qui sont touchées. L'association de patients France acouphènes se bat depuis 1992 pour faire reconnaître la gravité du « handicap phénique » par les pouvoirs publics. Elle demande donc l'inscription de l'acouphène dans les programmes officiels de médecine, la reconnaissance de l'acouphène et de l'hyperacousie en tant que pathologies invalidantes, la création de centres de prise en charge médicale de ces problèmes, une implication accrue des laboratoires de recherche publique et la mise en place d'une véritable politique de prévention, notamment en direction des plus jeunes. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les intentions du Gouvernement quant à ces différentes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121217

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11516

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)